



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : **2015_BRIEC_S_004_illuminations**

Objet : Prestations de service pour les illuminations de Noël

La présente consultation est un marché de prestations de service pour la mise en place et la dépose des décors des illuminations de Noël à Briec.

Le présent marché est à procédure adaptée, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des prestations spécifiées ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service éclairage public et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des prestations à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les prestations seront réalisées, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des prestations tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES PRESTATIONS EXECUTEES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les prestations sont décrites au CCTP et à son annexe.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

Les délais de réalisation des prestations de pose et de dépose sont laissés à l'initiative du prestataire. **Par contre l'entreprise doit mettre impérativement en service les illuminations le 11 décembre 2015 et la mise à l'arrêt se fera à partir du 04 janvier 2016.**

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues. Le soumissionnaire fournira un mémoire technique détaillé qui sera pris en compte pour le jugement de l'offre.

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent marché conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des objectifs imposés.

L'attributaire du présent marché devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées de l'interlocuteur du service:
Mr Romain Lamer 07 78 41 92 71
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	40 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	60,00%

□ Critère prix noté sur 40 points :

L'offre analysée obtient une note sur 40 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $40 \times (Y1/Y)$; dans laquelle 40 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (40).

□ **Critère valeur technique noté sur 60 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique

	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 60
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	60
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	48
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	36
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	24
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	12
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **Lundi 16 novembre 2015 à 12 heures** A :

Mairie de Briec de l'Odét
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015_BRIEC_S_004_illuminations »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP
 - Le CCTP et son annexe
 - Le BPU
 - Le CCAG Prestations de service
 - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - La planification proposée,
 - Le rapport de visite précisant notamment l'adéquation de l'offre avec les besoins exprimés dans le cahier des charges,
- (le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)
- DC 1 – DC 2
 - NOTI2
 - Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture, réglée sur le montant forfaitaire du marché.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Le

A

Signature du candidat

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :

..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Maire,

Le

J. Hubert PETILLON.